Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
Du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et du Jarnisy
29 rue Gustave EIFFEL – 54800 JARNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015 à 18 heures 15 à VILLE-SUR-YRON

Etaient présents :
Mesdames TOURNEUR, DESENCLOS, MULLER, KOCKEISEN
Messieurs FRANTZ, GRUNDHEBER, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, VACCANI, BAUDET, METZINGER, KEFF, LINTZ, MORETTE, JACOB, COLLIN Pierre, BECQUER, BEAULATON, ANTCZAK, ZIMMERMANN, NEZ, BRECK, LEWANDOWSKI, PETITJEAN, SCHWARTZ, CESARONI

Etaient représentés par un pouvoir :
Monsieur BACHETTI par Monsieur PETITJEAN
Monsieur CARDAIRE par Monsieur MORETTE
Monsieur SANTORO par Monsieur JACOB
Monsieur DOLLENC ANGELINA par Monsieur LEVANDOWSKI

Etaient représenté par un suppléant :
Monsieur DEFER par Madame MANGEL,
Monsieur BONASSO par Madame WEINS

Etaient excusés :
Madame BOURGASSER,
Messieurs : MARTIN, DIETSCH, L HERBEIL, HIRSCH, BESSEDJERARI

Etaient absents :
Mesdames BOSSI, LOESEL, NOLL, NIZIOLEK, MARTEL, ZATTARIN, MOCCI,
Messieurs FALQUERHO, SCHMITT, ZAMPETTI, BOUAFFAD, DANTE, SONNET, COLIN Eric, ABERKANE, BOURET, GRIVEL, LAFOND, SILVESTRIN, DURAND, JEAN PHILIPPE, Franck LAMORLETTE, JODEL, DIDIER, NOCCHI, CARLI, GRIMALDI

Secrétaire de séance :
Madame TOURNEUR

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs et des excusés. Il remercie la commune de Ville-sur-Yron d'accueillir cette séance de comité syndical. Il installe ensuite Monsieur Baudet, délégué de la communauté de communes du jarnisy en remplacement de Monsieur Banas, démissionnaire.

Le compte rendu du dernier comité syndical (25/06/2015) est approuvé par l'assemblée.

1 – Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2016

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les exonérations à accorder à différentes sociétés ne bénéficiant pas du service traditionnel de collecte des déchets, et qui ont fait le choix de se rapprocher de prestataires de service dans ce domaine. Il ajoute que l'exonération est pratiquée au titre de l'année 2016, contrat à l'appui. Le Président tient à disposition des délégués présents la liste nominative des sociétés sollicitant l'exonération de la TEOM.

Le Président soumet cette proposition au vote. Cette dernière est acceptée à l'unanimité.

2 – Transfert de crédits

Le Président indique aux délégués que le syndicat a dû procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie en juillet 2015. En effet, les recettes syndicales sont principalement constituées du reversement des participations par les communautés de communes qui perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il rappelle que ces communautés de communes ont pris la compétence ordures ménagères pour bénéficier de la DGF. Ces participations sont reversées au syndicat de façon mensuelle.
Le syndicat a engagé, le premier semestre 2015, de nombreuses dépenses telles que la conteneurisation. Les disponibilités financières n'ont pas permis d'équilibrer les flux et il a fallu recourir à l'ouverture de la ligne de trésorerie.
Les intérêts de cette ligne s'élèvent à 1 100 €. Il est nécessaire, pour pouvoir s'en acquitter, de transférer des crédits du compte 61558 au 6681.
A la question du reversement des douzièmes par les communautés de communes, le Président souligne qu'une convention tripartite entre ces dernières, le trésor public et le SIRTOM a été signée. Les communautés de communes s'engagent à ne pas utiliser l'argent perçu pour leurs besoins en trésorerie mais à le virer immédiatement au syndicat. Les premiers mois de l'année, les participations intercommunales sont versées avec retard. La commission des finances va travailler sur cette question.

Le Président met aux voix cette proposition qui est adoptée à la majorité. Deux délégués votent contre.

3 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Pour faire face aux besoins du syndicat, la structure emploie des agents de salubrité auxiliaires en contrats mensuels. Cinq agents sont sous ce statut depuis près de six années. Il convient donc de les stagiairiser. Pour ce faire, le SIRTOM doit créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, les autres postes étant déjà disponibles.

Le Président propose donc la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour la stagiairisation d'un agent à compter du 1er novembre 2015. L'unanimité est obtenue moins une abstention.

4 – Modification du règlement de collecte des déchets (joint au compte rendu)

Le Président indique à l'assemblée que le règlement de collecte du syndicat a été modifié pour faire suite à la conteneurisation de l'ensemble des communes. Il est principalement question de définir des conditions spécifiques de dotation et de demander une indemnisation aux usagers dans différents cas de figure. Ainsi en cas de détérioration de bac ne relevant pas de son utilisation normale ou d'actes de vandalisme (bacs brûlés, cassés...) le SIRTOM facturera à l'administré la fourniture d'un bac identique selon le barème figurant sur l'annexe du règlement de collecte.
Pour répondre à la question de Monsieur NEZ, le Président précise qu'il est question de facturer des bacs qui ont été modifiés ou transformés. Si un bac est volé ou brûlé, la responsabilité du détenteur ne peut pas être engagée. Par contre, si l'auteur de ces actes est identifié, plainte sera déposée ainsi qu'une demande de remboursement.
Monsieur NEZ s'interroge sur la qualité des conteneurs, il a remarqué que certains bacs de grand volume étaient cassés, ouverts sur la hauteur. Le Président rétorque que ces bacs sont normalisés NF et que c'est leur utilisation qui doit être remise en question.
Concernant l'attribution des conteneurs, le syndicat se base sur les renseignements fournis par les familles.

La modification du règlement de collecte est mise aux voix : unanimité et 5 abstentions.

5 – Convention avec EcoDDS

Il s'agit, par la signature d'une convention avec EcoDDS, d'écarter un maximum de Déchets Diffus Spécifiques (produits phytosanitaires, d'entretien ménager, peintures, aérosols...) des coûts de traitement.
EcoDDS est un éco-organisme financé par l'écotaxe. Il se charge de mandater des sociétés qui récupèrent dans nos déchèteries les DDS, en assurent le transport et le traitement. Aucun coût n'est supporté par le syndicat mais des économies vont être réalisées. A savoir qu'à ce jour, le traitement de ces déchets spéciaux revient en moyenne à 1500 €/tonne.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention avec EcoDDS, l'unanimité est obtenue.

6 – Remboursement des frais d'hébergement et de repas

Le Président propose de fixer des taux forfaitaires maximaux lors de déplacement du personnel et élus pour les besoins du service et sur présentation de justificatifs.
Ils s'élèvent à 120 € + 25 € (frais d'hébergement + repas) pour Paris ou région parisienne, 80 € + 20 € pour la province.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 4 abstentions

7 – Questions diverses

- Monsieur NEZ interpelle le Président quant à la raison pour laquelle Labry est exclue de la collecte des déchets verts. Le Président rétorque que ce point a fait l'objet d'échanges lors d'une précédente séance de comité syndical et que par conséquent il ne semble pas utile de revenir sur ce point.

- Monsieur FRANTZ donne lecture d'un courrier qu'il a adressé aux agents de collecte dans le cadre de la vente des calendriers de fin d'année. En effet, les agents ne sont pas autorisés à vendre des calendriers en tenue de travail, avec un badge ou tout autre signe distinctif impliquant le syndicat. Le Président indique que les communes seront informées.

- Dans le cadre du plan de relance du recyclage des emballages, la candidature du SIRTOM a été retenue par ADELPHE. Les deux axes de travail définis sont :
  - le dispositif d'apport volontaire du verre et la sensibilisation au tri
  - la mise en place ou amélioration de la desserte des habitats collectifs

- Concernant la conteneurisation, le Président revient sur un article paru dans la presse qui dénonce un passage en force du SIRTOM sur des communes de la CCPO. Il tient à rappeler que cette question a fait l'objet de concertations et de délibérations. Il évoque plus particulièrement le cas de Moutiers où certaines rues n'ont pas été dotées à la demande de la commune pour des problèmes de stockage. Le Président souhaite qu'il y ait concertation pour que le syndicat et la commune puissent réfléchir ensemble à une solution.

  En information, en juin 2015, le syndicat enregistrait 500 tonnes de moins d'ordures ménagères et 120 tonnes de plus en recyclables. Effet conteneurisation ?

- Concernant les points de regroupement de bacs à ordures ménagères, il conviendrait de responsabiliser les usagers pour que ces endroits restent propres. Le Président rappelle que la mission des agents du SIRTOM n'est pas de nettoyer les abords de ces points. Seuls les déchets que les agents auraient faits tombés au sol durant l'activité de vidage des bacs sont susceptibles d'être ramassés.
  Monsieur METZINGER indique que la salubrité publique relève du pouvoir de police du maire. A Joeuf, depuis qu'un agent est assermenté, les dépôts sauvages ont régressés.

- Le Président informe l'assemblée qu'il reste encore des places disponibles dans les commissions syndicales. La commission communication et prévention ne compte qu'une personne.

- Les travaux de la déchèterie de Jarny ne débuteront pas cette année ; le terrain est acquis mais le permis de construire nécessite un complément de dossier auprès de la DREAL.

- Le premier jugement du chauffard responsable de la mort de Tristan est de 10 ans de réclusion, la peine maximale. L'appel est reporté au 3 mars 2016.

- Monsieur HYPOLITE termine en indiquant que la commission traitement a rencontré les élus du SMTOM de façon informelle. Deux propositions de date seront communiquées aux délégués du SIRTOM dans le cadre d'une visite de leur centre de tri et de stabilisation. Par ailleurs, une rencontre avec la com com de Colombey et du Sud Toulois est également prévue afin de visiter leur plateforme de compostage en apport volontaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Alain FRANTZ